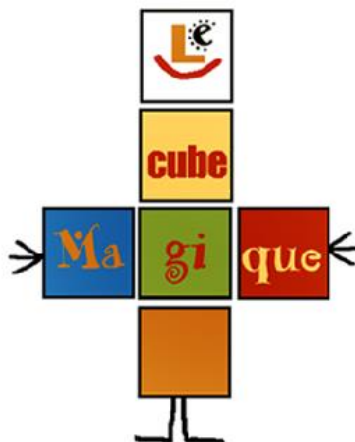


École St-Jean-Bosco
Le Cube Magique
Service de garde
71, rue Saint-Jean-Bosco
Gatineau (Québec) J8Y 3G5
Téléphone : (819) 777-8662 poste 2
Télécopieur : (819) 777-1594



Calendrier des paiements 2017-2018

Bonjour chers parents,

Pour commencer l'année, je vous fais parvenir un calendrier vous indiquant les dates des paiements. Comme vous pouvez le constater, la facturation est toujours de deux semaines à la fois. La 1^{ère} colonne, du tableau ci-joint, vous indique la date du paiement à effectuer, soit généralement les lundis de chaque période de deux semaines de facturation. La 2^e colonne vous démontre les semaines couvertes par votre paiement et la 3^e, le montant à payer. S'il vous plaît veuillez mettre le nom de l'enfant ou le numéro de dossier sur les chèques ou les enveloppes si vous payez en argent comptant.

Vous êtes encouragés à utiliser **le paiement par internet**, cela fonctionne à merveille depuis quatre ans, veuillez utiliser le numéro de référence de 18 positions débutant par **SG**, sans espace, ni tiret. Il faut choisir **le numéro correspondant au parent-payeur**. **C'est ce dernier qui recevra les relevés fiscaux.**

Vous constaterez que les jours fériés (F) ne sont pas facturés. Le seize dollars et quinze (16.15\$) est facturé seulement si vous inscrivez votre enfant au service de garde pour les journées pédagogiques (JP). De plus, il y aura des frais supplémentaires variables selon les activités lors des journées pédagogiques auxquelles votre enfant sera inscrit.
(Voir : Journées pédagogiques pour l'année 2017-2018).

Merci de votre collaboration
Jean-Marc Mogé Technicien en service de garde

Rappel : Section 4 : Frais et modalités de paiement

1. Le paiement des frais de garde se fait par chèque ou argent comptant toutes les deux semaines en conformité avec la grille tarifaire en vigueur, et ce, le premier lundi de la période courante. Les chèques devront être libellés au nom de « Le Cube Magique ». **Il faut y inscrire le nom et prénom de l'enfant et le numéro de dossier.**
2. Le service de garde ne peut assumer aucun retard de paiement. Un retard dans le paiement des frais de garde est sanctionné de la façon suivante :
A) Après une période de 2 semaines de facturation en retard totalisant 81 \$, un premier avis est émis.
B) Un deuxième et dernier avis est émis après la 3^e semaine de retard totalisant 122 \$ et entraîne l'expulsion de l'enfant du parent utilisateur jusqu'à ce que le paiement se fasse en totalité.
3. Le traitement des chèques retournés par l'établissement financier se fera comme suit : des frais de (25 \$) seront appliqués sur le compte par la commission scolaire pour chaque chèque retourné. Au troisième chèque retourné : le paiement des frais de garde devra se faire par chèque certifié, mandat-poste ou argent comptant et ceci, pour le reste de l'année scolaire.
4. L'heure de fermeture du service de garde est 17 h 45. Une pénalité monétaire sera exigée pour les retardataires **quelle que soit la raison.** Pour chaque retard, le parent devra signer l'avis de retard et une amende de dix dollars (10 \$) par quinze (15) minutes additionnelles lui sera facturée.
Ex. : de 1 à 15 minutes = 10 \$
de 16 à 30 minutes = 10 \$ additionnels
de 31 à 45 minutes = 10 \$ additionnels, etc. ...
À partir du troisième retard, l'amende doublera, ex. 1 à 15 minutes = 20 \$.
5. Si un enfant s'absente pour cause de maladie, voyage, etc., le parent doit payer la ou les journées d'absence à tarif régulier (8.15\$).
6. Lors de la fermeture du service de garde durant le calendrier scolaire, le parent **NE PAIE PAS.**
7. Le tarif régulier (16.15\$) s'applique pour toutes les journées pédagogiques que votre enfant est inscrit.
8. Un supplément sera facturé si votre enfant est inscrit pour les activités des journées pédagogiques, le montant variera selon le prix de l'activité.
9. Durant les congés de Noël, le service de garde sera fermé. En juin, le service de garde fermera ses portes la même journée que la fin des classes.
10. Un reçu pour déduction fiscale vous sera remis à la fin du mois de février.
11. Le service de garde sera ouvert durant la semaine de relâche si le nombre d'inscriptions le justifie. Une période d'inscription sera établie et aucun enfant ne pourra être accepté après cette période.
12. Lorsque les cours sont suspendus (ex : tempête de neige), mais que le service de garde demeure ouvert, des frais supplémentaires pourraient être exigés.
13. En cas de fermeture de l'école et du service de garde pour des raisons majeures (ex : tempête de neige, panne de chauffage ou d'électricité et autres) les parents utilisateurs n'auront pas à défrayer les frais de garde.

Paiement dû le :	Semaines couvertes	Total à payer
28 août 2017	Semaines du 28 août au 08 septembre 2017 28 août :JP 04 sept: F 29 août: JP 05 sept.: 8.15 \$ 30 août: JP 06 sept.: 8.15 \$ 31 août: 8.15\$ 07 sept.: 8.15\$ 01 sept: 8.15\$ 08 sept.: 8.15 \$	Total : 48.90 \$ 28 août si inscrit rajoutez 16.15 \$ 29 août si inscrit rajoutez 16.15 \$ 30 août si inscrit rajoutez 16.15\$
11 septembre 2017	Semaines du 11 au 22 septembre 2017 11 sept.: 8.15 \$ 18 sept.: 8.15 \$ 12 sept.: 8.15 \$ 19 sept.: 8.15 \$ 13 sept.: 8.15 \$ 20 sept.: 8.15 \$ 14 sept.: 8.15 \$ 21 sept.: 8.15 \$ 15 sept.: JP 22 sept.: 8.15\$	Total : 73.35 \$ 16 sept. si inscrit rajoutez 16.15 \$
25 septembre 2017	Semaines du 25 sept. au 06 octobre 2017 25 sept.: 8.15 \$ 02 oct.: 8.15 \$ 26 sept.: 8.15 \$ 03 oct.: 8.15 \$ 27 sept.: 8.15 \$ 04 oct.: 8.15 \$ 28 sept.: 8.15 \$ 05 oct.: 8.15 \$ 29 sept.: 8.15 \$ 06 oct.:JP	Total : 73.35 \$ 06 oct. si inscrit rajoutez 16.15 \$ + 12.00\$ frais d'activité
10 octobre 2017	Semaines du 09 au 20 octobre au 2017 09 oct.: F 16 oct.: 8.15\$ 10 oct.: 8.15 \$ 17 oct.: 8.15 \$ 11 oct.: 8.15 \$ 18 oct.: 8.15 \$ 12 oct.: 8.15 \$ 19 oct.: 8.15 \$ 13 oct.: 8.15\$ 20 oct.: 8.15 \$	Total : 73.35 \$
23 octobre 2017	Semaines du 23 octobre au 03 novembre 2017 23 oct.: 8.15 \$ 30 oct.: 8.15 \$ 24 oct.: 8.15 \$ 31 oct.: 8.15 \$ 25 oct.: 8.15\$ 01 nov.: 8.15 \$ 26 oct.: 8.15\$ 02 nov.: 8.15 \$ 27 oct.: 8.15\$ 03 nov.: JP	Total : 73.35 \$ 03 nov. si inscrit rajoutez 16.15 \$
06 novembre 2017	Semaines du 06 au 17 novembre 2017 06 nov.: 8.15 \$ 13 nov.: 8.15 \$ 07 nov.: 8.15 \$ 14 nov.: 8.15 \$ 08 nov.: 8.15 \$ 15 nov.: 8.15 \$ 09 nov.: 8.15 \$ 16 nov.: 8.15 \$ 10 nov.: 8.15\$ 17 nov.: JP	Total : 73.35 \$ 17 nov. si inscrit rajoutez 16.15 \$ + 10.00\$ frais d'activité

20 novembre 2017	<p style="text-align: center;">Semaines du 20 novembre au 01 décembre 2017</p> <p>20 nov.: 8.15 \$ 27 nov.: 8.15 \$ 21 nov.: 8.15 \$ 28 nov.: 8.15 \$ 22 nov.: 8.15 \$ 29 nov.: 8.15 \$ 23 nov.: 8.15 \$ 30 nov.: 8.15 \$ 24 nov.: 8.15 \$ 01 déc.: JP</p>	<p style="text-align: center;">Total : 73.35 \$</p> <p>01 déc. si inscrit rajoutez 16.15 \$</p>
04 décembre 2017	<p style="text-align: center;">Semaines du 04 déc. au 22 déc. 2017</p> <p>04 déc.: 8.15 \$ 11 déc.: 8.15 \$ 05 déc.: 8.15 \$ 12 déc.: 8.15 \$ 06 déc.: 8.15 \$ 13 déc.: 8.15 \$ 07 déc.: 8.15 \$ 14 déc.: 8.15 \$ 08 déc.: 8.15 \$ 15 déc.: 8.15 \$ + 18 déc.: 8.15 \$ 19 déc.: 8.15 \$ 21 déc.: 8.15 \$ 20 déc.: 8.15 \$ 22 déc.: 8.15 \$</p>	<p style="text-align: center;">Total : 122.25 \$</p>
	<p style="text-align: center;">Semaines du 25 décembre 2017 au 05 janvier 2018 non facturées. Service de garde fermé.</p>	<p style="text-align: center;">Total : 0.00 \$</p>
08 janvier 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 08 au 19 janvier 2018</p> <p>08 jan.: JP 15 jan.: 8.15 \$ 09 jan.: 8.15 \$ 16 jan.: 8.15 \$ 10 jan.: 8.15 \$ 17 jan.: 8.15 \$ 11 jan.: 8.15 \$ 18 jan.: 8.15 \$ 12 jan.: 8.15 \$ 19 jan.: 8.15 \$</p>	<p style="text-align: center;">Total : 73.35 \$</p> <p>09 jan. si inscrit rajoutez 16.15 \$ + 23.00\$ frais d'activité</p>
22 janvier 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 22 janvier au 02 février 2018</p> <p>22 jan.: 8.15 \$ 29 jan.: 8.15 \$ 23 jan.: 8.15 \$ 30 jan.: 8.15 \$ 24 jan.: 8.15 \$ 31 jan.: 8.15 \$ 25 jan.: 8.15 \$ 01 fév.: 8.15 \$ 26 jan.: JP 02 fév.: 8.15 \$</p>	<p style="text-align: center;">Total : 73.35 \$</p> <p>26 jan. si inscrit rajoutez 16.15 \$ + 10.00\$ frais d'activité</p>
05 février 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 05 au 16 février 2018</p> <p>05 fév.: JP 12 fév.: 8.15 \$ 06 fév.: 8.15 \$ 13 fév.: 8.15 \$ 07 fév.: 8.15 \$ 14 fév.: 8.15 \$ 08 fév.: 8.15 \$ 15 fév.: 8.15 \$ 09 fév.: 8.15 \$ 16 fév.: JP</p>	<p style="text-align: center;">Total : 65.20 \$</p> <p>05 fév. si inscrit rajoutez 16.15 \$ 16 fév. si inscrit rajoutez 16.10 \$ + 10.00\$ frais d'activité</p>

19 février 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 19 février au 02 mars 2018</p> <p>19 fév.: 8.15 \$ 26 fév.: 8.15 \$ 20 fév.: 8.15 \$ 27 fév.: 8.15 \$ 21 fév.: 8.15 \$ 28 fév.: 8.15 \$ 22 fév.: 8.15 \$ 01 mars: 8.15 \$ 23 fév.: 8.15 \$ 02 mars: 8.15 \$</p>	Total : 81.50 \$
05 mars 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 05 au 16 mars 2018</p> <p>05 mars: 0.00 \$ 12 mars: 8.15 \$ 06 mars: 0.00 \$ 13 mars: 8.15 \$ 07 mars: 0.00 \$ 14 mars: 8.15 \$ 08 mars: 0.00 \$ 15 mars: 8.15 \$ 09 mars: 0.00 \$ 16 mars: 8.15 \$</p>	Total : 40.75\$ \$ La semaine de relâche est à déterminer Du 05 au 09 mars 2018
19 mars 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 19 au 30 mars 2018</p> <p>19 mars: 8.15 \$ 26 mars: 8.15 \$ 20 mars: 8.15 \$ 27 mars: 8.15 \$ 21 mars: 8.15 \$ 28 mars: 8.15 \$ 22 mars: 8.15\$ 29 mars: 8.15 \$ 23 mars: 8.15 \$ 30 mars: F</p>	Total : 73.35 \$
02 avril 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 03 avril au 14 avril 2018</p> <p>02 avril: F 09 avril: 8.15 \$ 03 avril: 8.15 \$ 10 avril: 8.15 \$ 04 avril: 8.15 \$ 11 avril: 8.15 \$ 05 avril: 8.15 \$ 12 avril: 8.15 \$ 06 avril: 8.15 \$ 13 avril: JP</p>	Total : 65.20 \$ 13 avril si inscrit rajoutez 16.15 \$
16 avril 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 16 avril au 27 avril 2018</p> <p>16 avril: 8.15 \$ 24 avril: 8.15 \$ 18 avril: 8.15 \$ 25 avril: 8.15 \$ 19 avril: 8.15 \$ 26 avril: 8.15 \$ 20 avril: 8.15 \$ 27 avril: 8.15 \$ 21 avril: 8.15 \$ 28 avril: 8.15 \$</p>	Total : 81.50 \$
30 avril 2018	<p style="text-align: center;">Semaines du 30 avril au 11 mai 2018</p> <p>30 avril: JP 07 mai: 8.15 \$ 01 mai: 8.15 \$ 08 mai: 8.15 \$ 02 mai: 8.15 \$ 09 mai: 8.15 \$ 03 mai: 8.15 \$ 10 mai: 8.15 \$ 04 mai: 8.15 \$ 11 mai: 8.15 \$</p>	Total : 73.35 \$ 30 avril si inscrit rajoutez 16.15 \$ + 8.00\$ frais d'activité

14 mai 2018	Semaines du 14 mai au 25 mai 2018 14 mai: 8.15 \$ 21 mai: F 15 mai: 8.15 \$ 22 mai: 8.15 \$ 16 mai: 8.15 \$ 23 mai: 8.15 \$ 17 mai: 8.15 \$ 24 mai: 8.15 \$ 18 mai: 8.15 \$ 25 mai: 8.15 \$	Total : 73.35 \$
28 mai 2018	Semaines du 28 mai au 08 juin 2018 28 mai: 8.15\$ 04 juin: 8.15 \$ 29 mai: 8.15 \$ 05 juin: 8.15 \$ 30 mai: 8.15 \$ 06 juin: 8.15 \$ 31 mai: 8.15 \$ 07 juin: 8.15 \$ 01 juin: 8.15 \$ 08 juin: 8.15 \$	Total : 81.50 \$
11 juin 2018	Semaines du 11 au 22 juin 2018 12 juin : 8.15\$ 18 juin : JP 13 juin: 8.15 \$ 19 juin: 8.15 \$ 14 juin: 8.15 \$ 20 juin: 8.15 \$ 15 juin: 8.15 \$ 21 juin: 8.15 \$ 16 juin: 8.15 \$ 22 juin: 8.15 \$	Total : 73.35 \$ 18 juin si inscrit rajoutez 16.15 \$ + 20.00\$ frais d'activité (maternelle, première et deuxième années) 15.00\$ frais d'activité (troisième, quatrième et cinquième années)

*** 🖱️ **Les paiements par Internet sont encore possibles cette année. (voir les documents sur le site Internet de l'école <http://bosco.cspo.qc.ca/> (onglet : Nos services-Cube Magique) ou contacter le technicien en service de garde au 819-777-8662 #2. ou par courriel au sdg.saint-jean-bosco@cspo.qc.ca**

*** **Les paiements par internet sont fortement recommandés**, ils sont simples, efficaces et sécuritaires. (Demandez nous)

*** Veuillez faire des **chèques postdatés** ou vos **paiements par internet préprogrammés jusqu'à la fin mai maximum** pour permettre d'ajuster les montants en cas de fermeture du service de garde (ex : tempête de neige, etc).

*** Veuillez faire les paiements en respectant la date indiquée pour chaque période.

*** Veuillez faire des chèques postdatés et libellés au nom de ``Le Cube Magique``.

*** Veuillez inscrire sur l'enveloppe, pour les paiements **en argent** seulement, le nom et prénom de l'enfant pour qui vous payez, la date, **le montant exact du paiement** ainsi que votre signature. Un reçu vous sera envoyé par le biais de la boîte à dîner dans les jours suivants.

*** Veuillez déposer vos chèques (*sans enveloppe*) ou votre argent (dans une enveloppe identifiée SVP dans la boîte aux lettres du bureau du technicien en service de garde. Pour les paiements en argent, un reçu vous sera transmis dans les jours suivants votre dépôt.

*** Vous recevrez un état de compte à toutes les 2 semaines, ce qui permettra de faire le suivi de votre compte ainsi que de vous mettre à jour et de faire vos paiements s'il y a lieu.

*** Les frais d'activité pour les journées pédagogiques sont calculés en fonction du prix de l'activité ou du matériel spécialement utilisé pour cette journée, du transport si nécessaire, des frais d'entrée, des guides ou moniteurs, du cachet des artistes et du nombre moyen d'enfants participant aux activités. La contribution parentale est de 16.10\$ par jour.

Bonne année scolaire !!! Merci de votre collaboration.

L'équipe du Cube Magique.